



AG2R LA MONDIALE

CODE D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

PRÉAMBULE

L'éthique des affaires regroupe l'ensemble des principes et des bonnes pratiques que les entreprises entendent faire appliquer au sein de leurs organisations, dans la gestion et la conduite des affaires.

Il s'agit donc d'un ensemble de valeurs et de pratiques qui vont au-delà des exigences légales et donc des codes de la Sécurité sociale, des assurances et de la mutualité aux sociétés du Groupe.

Le code d'éthique des affaires s'applique aux administrateurs, délégués et collaborateurs du Groupe.

(Organigramme des documents de référence en annexe).

ENGAGEMENTS ÉTHIQUES DES AFFAIRES : LES CINQ PRINCIPES DIRECTEURS

1. PRINCIPE DE RESPECT DES PERSONNES

Société de personnes, assureur de personnes, AG2R LA MONDIALE place l'individu et la dimension humaine à la croisée de ses valeurs.

Ce double statut invite à faire preuve du plus grand respect à l'adresse de nos ressortissants et partenaires. Cette exigence, impliquant le respect de soi et des autres, doit être observée par les différentes forces vives du Groupe, dans les relations qu'elles entretiennent entre elles. Pour atteindre cet objectif, la bienveillance de chacun envers les autres est essentielle : écoute, échange, collaboration et partage en sont les vecteurs.

La déclinaison de ce principe à l'égard de nos clients se traduit notamment par :

- une adaptation permanente de l'offre « produits » afin de répondre de la meilleure façon aux besoins des assurés ;
- une mise en œuvre scrupuleuse des engagements contractuels ;
- une attention particulière apportée à la protection de la clientèle ;
- une procédure de suivi et de traitement des réclamations et un accès facilité au Conciliateur Groupe.

S'agissant plus particulièrement de l'attitude d'AG2R LA MONDIALE à l'adresse de ses collaborateurs, le Groupe s'interdit bien sûr, conformément à la loi, de procéder à toute forme de discrimination portant sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine, le handicap, les convictions politique et syndicales, l'état de santé... Mieux, il entend promouvoir la diversité et l'égalité Femmes / Hommes, se montre très attentif aux conditions de travail et s'attache tout particulièrement à prévenir tout comportement relevant du harcèlement moral ou sexuel.

2. PRINCIPE D'INTÉGRITÉ

Le principe d'intégrité se traduit de différentes façons.

Loyauté

La loyauté suppose la bonne foi. La volonté de transparence est intimement liée à l'expression de la loyauté.

Elle trouve application tant dans les actes de la vie professionnelle que dans le registre de la vie privée, au cours de laquelle le comportement de chacun ne saurait porter préjudice à l'image du Groupe.

Honorabilité

Les membres d'AG2R LA MONDIALE s'engagent à remplir les conditions d'honorabilité inhérentes à l'exercice de leurs fonctions en cohérence avec la réglementation en vigueur et avec les codes de la Sécurité sociale, des assurances et de la mutualité.

Prohibition de tout conflit d'intérêts

Toute personne s'inscrivant dans le périmètre du Groupe s'interdit d'entrer directement ou indirectement en conflit entre ses intérêts propres, professionnels ou familiaux, et ceux du Groupe.

Lutte contre le blanchiment et du financement du terrorisme

Le Groupe s'attache au quotidien à appliquer rigoureusement les règles mises en place permettant de lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux, en sollicitant l'implication de tous.

Lutte contre la corruption et la fraude

Le Groupe met résolument en œuvre les processus permettant de combattre toute forme de fraude et corruption, active ou passive.

3. PRINCIPE DE TRANSPARENCE

Le principe de transparence implique une exigence de véracité et de fiabilité des informations contenues dans les rapports mis à disposition du public et la plus grande transparence sur la façon dont le Groupe est organisé pour mener à bien ses activités.

À titre individuel, chacun reste tenu à un devoir de réserve et de confidentialité concernant le Groupe lui-même et ses représentants, la situation des clients et des collaborateurs. Ainsi, aucune donnée personnelle ou professionnelle utilisée dans le cadre des activités du Groupe ne peut être transmise à un tiers sans autorisation ou utilisée à des fins personnelles.

4. PRINCIPE DE RECHERCHE CONTINUE DU PROGRÈS

AG2R LA MONDIALE est résolument engagé dans la recherche permanente du progrès, tout en l'inscrivant dans un engagement sociétal fort. Cette démarche vise à développer une intelligence collective et un management humain. Afin d'optimiser en permanence son fonctionnement, tant en terme de gouvernance que d'efficacité opérationnelle, tout représentant institutionnel du Groupe ou collaborateur salarié a la possibilité de suivre des formations, soit en interne, soit en externe pour développer et adapter de manière continue ses compétences.

Le Groupe entend être attractif à l'adresse de ses parties prenantes, en renforçant sa capacité d'anticipation et d'adaptation notamment au regard des évolutions législatives, sociales ou environnementales. Il est particulièrement vigilant à la mise en œuvre dans les meilleures conditions de l'ensemble de la législation et des normes professionnelles.

Notre objectif de recherche continue du progrès doit prendre sa source dans notre lucidité et notre capacité à mettre en œuvre de solutions pragmatiques. Nos décisions doivent être le reflet d'un bon sens sans faille.

5. PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

AG2R LA MONDIALE conçoit le développement de son activité dans la durée, en résonance à la nature de ses métiers et conformément à son engagement citoyen. En ce sens, le Groupe est soucieux du respect de l'environnement ; ainsi, il est attentif aux économies d'énergie, privilégie l'utilisation du papier recyclé, favorise les déplacements en transport collectif... Outre l'intégration transverse de cette dimension environnementale, il veille également aux impacts sociaux et sociétaux de ses prises de décision. Enfin, il encourage toutes les initiatives individuelles qui concourent à la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

LEXIQUE

Éthique des affaires

C'est la forme d'éthique appliquée qui concerne les sujets associés aux entreprises. Elle est donc liée à l'application des principes éthiques à la gestion et à la conduite des affaires. Les sociétés expriment leur approche éthique par un ensemble de valeurs ou de principes fondamentaux qui vont au-delà des exigences légales.

(définition de A.I.M.S. : Association Internationale de Management Stratégique)

Déontologie

Déclinaison opérationnelle de la démarche d'éthique des affaires attachée plus spécialement aux devoirs et règles partagés au sein d'une profession, par exemple déontologie des médecins, des avocats ou des assureurs.

Bienveillance

Disposition favorable envers autrui.

Intégrité

Caractère, qualité d'une personne intègre, incorruptible, dont la conduite et les actes sont irréprochables.

Loyauté

Fidélité manifestée par la conduite aux engagements pris, au respect des règles de l'honneur et de la probité.

Honorabilité

Qualité d'une personne dont la conduite est conforme à une norme morale socialement établie ; bonne réputation. Concernant le Groupe, ces normes sont définies dans les codes de la Sécurité sociale, des assurances et de la mutualité.

Conflit d'intérêts

Toute situation suscitant un doute sur l'impartialité et l'indépendance d'un professionnel.

Responsabilité

Obligation faite à une personne de répondre de ses actes du fait du rôle, des charges qu'elle doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences.

Progrès

Processus évolutif orienté vers un terme idéal.

Efficienc

Capacité d'une cause suffisamment forte ou puissante pour produire un effet.

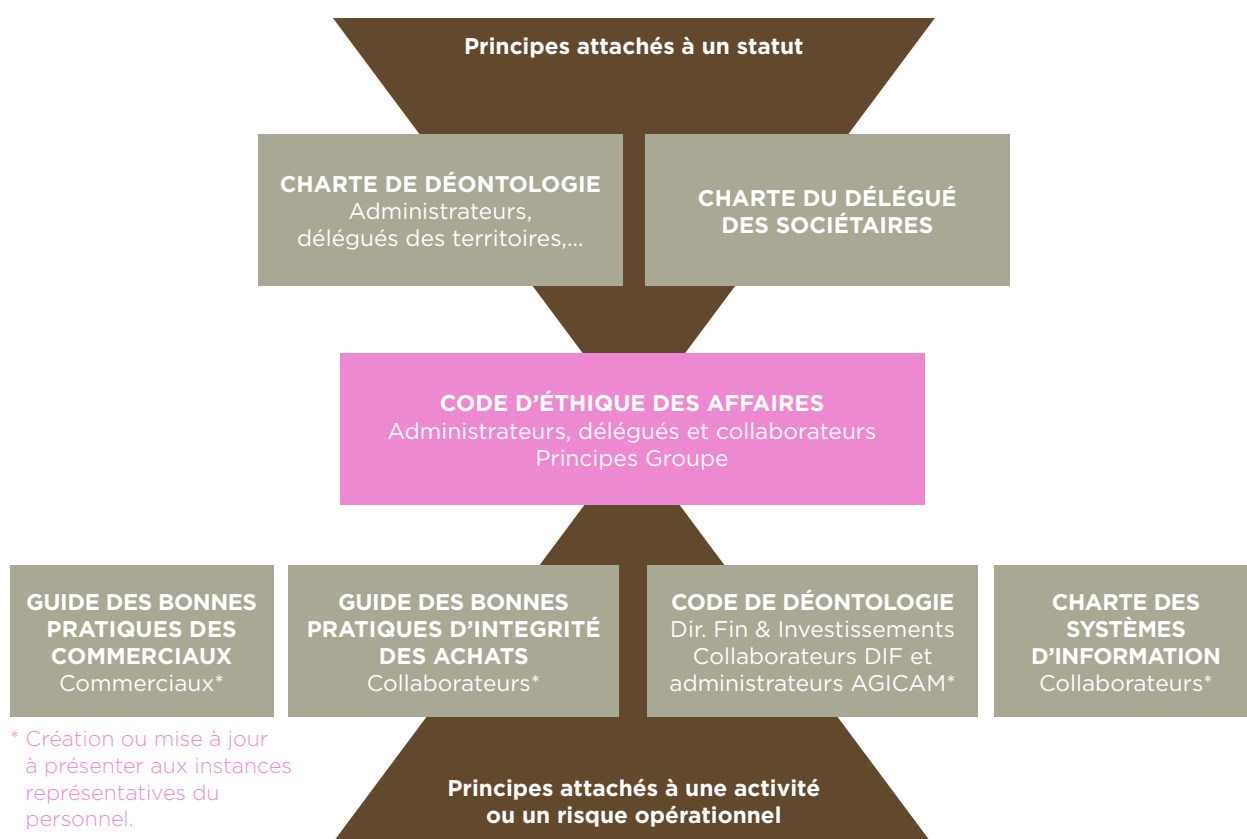
Corruption

Action de pousser (quelqu'un) à agir contre son devoir, sa conscience, par des dons, des promesses, la persuasion ou faute de celui qui se laisse détourner de son devoir par des dons, des promesses ou la persuasion.

Transparenc

Qualité d'une institution qui informe complètement sur son fonctionnement, ses pratiques.

ANNEXE : ORGANIGRAMME DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



AG2R LA MONDIALE
104-110 bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Tél.: 09 74 50 1234
www.ag2rlamondiale.fr